

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [12]

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

groupes de théâtre dans les rues. Il y a de bons films sur ces problèmes de dot, de viol, de prostitution. Le Comité national pour la femme fait ce qu'il peut, y compris de bonnes lois.

Q. : Ce n'est pas facile de naître femme en Inde. On parle d'avortement de fœtus femelle. Qu'en pensez-vous ?

R. : Le test nécessaire pour déterminer le sexe du fœtus n'est à la portée que de peu de femmes. Mais on peut comprendre une mère qui ne veut pas que son enfant vive ce par quoi elle est passée.

**Propos recueillis par
Odile Gordon-Lennox**

« JE TE REPUDIE »

Au Bangladesh comme en Inde, dans les familles musulmanes, le problème du divorce s'ajoute à celui de la dot. Les femmes vivent dans la terreur de la phrase « Je te répudie » répétée trois fois. C'est l'arme que le mari peut utiliser pour faire pression sur sa femme et contre laquelle elle n'a aucun recours.

Selon son niveau social, la femme divorcée supportera cette situation de manière bien différente. De milieu simple, elle est plus solide car elle a toujours travaillé. Elle obtient une sorte d'indépendance et elle n'est pas méprisée par son entourage. Mais la femme divorcée d'un milieu riche, comme la veuve du reste, se trouve tout à fait démunie, à la merci de sa famille. Elle n'a jamais travaillé et n'a souvent aucune formation.

Un procès a fait beaucoup de bruit en Inde récemment. Shah Banu s'est trouvée divorcée à l'âge de 60 ans. Elle a exigé en justice une pension alimentaire de son riche ex-mari. La Cour suprême a décidé en sa faveur. Mais les groupes de pression musulmans ont fait adopter peu après par le Parlement une loi qui annule le jugement de la Cour suprême, comme étant contraire à la religion. C'est un coup très dur pour toutes les femmes du sous-continent.

Certaines de ces femmes ne se laissent pas décourager et s'organisent pour lutter en justice contre les violences faites aux femmes. À côté d'une aide pratique donnée aux femmes en difficulté, elles veulent faire appliquer les lois qui existent mais sont ignorées. Il s'agit par exemple d'obtenir que les coupables de viol soient punis. Ainsi, un groupe de femmes du Bangladesh lance-t-il un appel aux femmes occidentales*. Comme me le signalait une de mes interlocutrices indiennes, ce programme rappelle beaucoup celui que les femmes suisses doivent faire avancer !

* Pour en savoir plus, s'adresser à l'Entraide Universitaire Mondiale, 5, chemin des Iris, 1216 Genève.

FISCALITE VALAISANNE : VICTOIRE A LA PYRRHUS

Le 9 novembre dernier, le peuple valaisan acceptait le projet de révision fiscale mis sur pied à la suite d'un arrêt du Tribunal fédéral condamnant les législations cantonales avantageant, au regard de l'impôt, les célibataires vivant en ménage commun, au détriment des époux réalisant deux gains.

Concernant le couple, le projet accepté maintient l'imposition commune, mais avec abattement sur le montant de l'impôt de 20 % (mais au maximum 2 000 francs). Cela signifie en clair allègement fiscal pour les époux, donc réduction de l'inégalité sus-mentionnée. Objectif atteint.

Par contre, l'effort consenti pour la famille est tristement insuffisant. Il se mobilise pour le couple, mais s'essouffle quand il s'agit des enfants. On a déjà donné...

Il est cependant un sujet de se réjouir, encore que cela ne soit que justice ! **Désormais, l'Etat reconnaît l'épouse comme un sujet fiscal à part entière.** Elle n'avait hier, vis-à-vis de l'impôt, que des obligations, aujourd'hui elle bénéficie aussi des droits en découlant !

Maigre consolation en vérité, si l'on considère le peu de cas que font nos édiles du travail de ladite épouse : cela n'a pas échappé aux oratrices, toutes familles politiques confondues, réunies le 21 octobre par le Centre de liaison des associations féminines. **La nouvelle loi ne**

tient pas compte de la valeur effective du travail de la femme mariée : elle maintient la déduction pour les couples réalisant deux gains. Et pourtant... la proposition de la Commission d'étude pour la condition féminine en Valais (cf FS d'octobre) avait, entre autres mérites, celui d'empêcher cette relativisation du travail féminin ; elle demandait la suppression de ces déductions et l'introduction d'un nouveau système : l'imposition du couple avec taxation séparée du produit du travail et des rentes de l'épouse. Solution réaliste, réalisable et unanimement approuvée dans les milieux féminins mais repoussée par le législateur : elle entraînerait une trop lourde surcharge administrative.

Sans commentaire !

Ne nous leurrons donc pas. La loi fiscale ainsi remaniée vole au secours du mariage mais pas, à proprement parler, de la famille. Et encore moins des personnes seules, qui représentent pourtant plus de la moitié des contribuables valaisans et dont le revenu imposable moyen est largement inférieur à celui des couples mariés. Sans compter que ce nouveau système va coûter la bagatelle de 125 millions aux collectivités publiques. Pas étonnant dès lors que certaines communes envisagent d'élever le coefficient d'impôt pour compenser ce manque à gagner. Retour à la case départ ? — (fl)

PLUS QUE JAMAIS : PRUDENTES !

Petit vade-mecum de la candidate fibreuse aux élections législatives cantonales 1986.

Ce n'est pas pour moi qu'on vote, c'est pour mon parti. Si j'ai accepté de figurer sur une liste, c'est pour le bien de mon parti. Les gens qui voteront pour mon parti, voteront pour moi sans s'en rendre compte.

Il est dangereux qu'on parle de moi. Si je suis connue nommément, on me tracera. Si je fais de la propagande personnelle, on me tracera. Si les femmes s'unissent pour se présenter aux électeurs-trices, les hommes les traceront et les femmes peut-être aussi. Moins je me profilerai, mieux je m'en tirerai. Une femme sur une liste doit passer inaperçue. Le seul terme de féministe ferait fuir tous mes électeurs-trices. Si je le suis, mieux vaut l'oublier. Si je ne le suis pas, c'est à mon avantage, je ne suis pas compromise.

Il faudrait pourtant que quelqu'un parle en faveur des femmes, pour dire qu'elles n'abandonnent pas leur foyer si on les élit, qu'elles ne deviendront pas des pi-

liers de bistrot, qu'elles ne formeront pas un lobby au Grand Conseil, ce qui troublerait la bonne marche des affaires de chacun des partis, qu'elles ne demanderont pour elles que ce qui est utile à tous, c'est-à-dire rien. Qu'elles ne prendront les places de personne, sauf si l'honneur du parti ou du canton exige qu'une femme...

Si notre grand Quotidien Cantonal avait l'idée de faire un article dans ce sens, ce serait chouette. Mais ne le lui demandons surtout pas. On pourrait nous le reprocher. Nous reprocher de faire notre propre cuisine électorale.

Aie. Il ne faut pas que j'oublie d'acheter le pain, les champignons pour la sauce, le citron pour le zeste que je mettrai dans le gâteau. Si tout est sur la table, ce soir comme tous les soirs, il se peut que mon mari vote pour moi.

ppc Béatrice Geinoz

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur l'élection de Roselyne Crausaz au Conseil d'Etat, quasi-certaine au moment de l'impression.

d'un canton à l'autre

GENEVE : BROCHURE POUR LES ETRANGERES

Le Centre F-Information doit souvent répondre aux questions anxieuses de femmes étrangères vivant à Genève. Il s'agit le plus souvent de problèmes de travail, de séparation, de divorce et de veuvage. C'est pourquoi le Centre F vient de publier une brochure qui explique quels sont les droits à Genève de ces épouses étrangères dans les trois cas mentionnés. On y suit pas à pas les démarches de deux épouses, l'une femme de fonctionnaire international, l'autre d'un employé de multinationale. La brochure traite aussi des cas où la famille vit en France voisine. Une édition en anglais a été réalisée par l'American Women's Club. (Chacune des trois traductrices a vécu la situation correspondant à sa part de la traduction.) Une bibliographie et une liste des adresses utiles à Genève et en France voisine complètent la brochure.¹

Le Centre F-Information lance aussi une nouvelle édition mise à jour de son manuel d'information bien connu des Genevoises. Il recense les lieux de formation, d'information et de rencontre à la disposition des femmes : plus de 250 adresses classées par thème, qui aident à mieux vivre.² — (ogl)

¹ Centre F-Information, 1, rue des Barrières, 1204 Genève. Prix : 3 francs et American Women's Club of Geneva, 15, bd Helvétique, 1207 Genève.

² Hospice général, Service d'information sociale et juridique, CP 430, 1211 Genève. Prix : 8 francs.

COMITE VAUDOIS DU 14 JUIN : LES SALAIRES EN POINT DE MIRE

Le Comité vaudois du 14 juin, créé en automne 1982, afin de promouvoir l'application de l'article constitutionnel sur l'égalité des droits entre hommes et femmes dans le canton de Vaud, a tenu son assemblée générale, le 28 octobre à Lausanne. A cette occasion, les membres individuels et collectifs du comité ont élu à la présidence, Mme Michelle Tauxe, qui était déjà membre du bureau, en remplacement de Violaine Sulliger-Jacottet, démissionnaire. Le principe d'une présidence tournante, destiné à prévenir l'usure des énergies, a ainsi été respecté.

La question de l'égalité des salaires constitue l'une des préoccupations prin-

cipales du comité. Une chercheuse de l'Université de Lausanne, Mme Arlette Mottaz, avait été mandatée pour réaliser une enquête sur la situation dans les entreprises du canton. Les résultats de cette enquête viennent d'être publiés, nous en reparlerons dans notre prochain numéro. Poursuivant sur sa lancée, le bureau a pris contact avec le BIT, afin d'étudier les conventions relatives à l'égalité hommes/femmes dans le monde du travail, qui ont été ratifiées par la Suisse. Cette étude sera poursuivie au cours du prochain exercice. Par ailleurs,

M. Bernard Campiche, auteur d'une thèse sur l'égalité de rémunération en Suisse (cf. FS août-septembre 1986) était l'invité de l'assemblée.

Autres sujets prioritaires pour le comité du 14 juin : l'étude du rapport sur le programme législatif du Conseil fédéral « Egalité des droits entre hommes et femmes » (cf. FS mai 1986), l'application du nouveau droit matrimonial et l'égalité hommes/femmes dans l'AVS, notamment à partir de la thèse de doctorat de Mme Nathalie Kohler, qui a été présentée au bureau en cours d'année. — (sl)

VAUD : OUVERTURES NOCTURNES, POUR OU CONTRE ?



La Commission sociale de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud et la Pastorale en monde ouvrier de l'Eglise catholique dans le canton de Vaud publient conjointement une brochure intitulée « Ouvertures nocturnes des magasins ». On y trouve, tout d'abord, un rappel des pratiques en cours à Lausanne et dans le reste du canton (ouvertures nocturnes proprement dites et ouvertures dominicales).

Les opinions divergentes des partenaires concernés sont ensuite rappelées : plus de 90 % des vendeuses et vendeurs interrogé-e-s dans le cadre d'une enquête de la CRT sont hostiles à ces pratiques, et 75 % souhaiteraient, le

cas échéant, une compensation en temps plutôt qu'en argent ; le taux de syndicalisation de ces travailleuses et travailleurs étant extrêmement modeste (2 % environ), les syndicats ne s'engagent pas beaucoup en leur faveur ; les grandes surfaces sont favorables au maintien des ouvertures nocturnes, tout en refusant de compenser ces heures par une fermeture à d'autres heures ; les petits magasins y sont plutôt hostiles pour des raisons financières ; quant aux consommateurs, selon une enquête de la FRC, ils souhaitent plus de souplesse dans les heures d'ouverture des magasins, sans s'opposer à une fermeture anticipée le samedi après-midi.

La brochure des deux organismes religieux fait le point sur les avantages et les inconvénients des ouvertures nocturnes pour tous les partenaires concernés, et demande que, en tout état de cause, l'on tienne compte des intérêts du personnel de la vente, dont la situation est généralement précaire : garantie d'une rémunération décente (ce qui est encore loin d'être le cas), pas de surcharge de travail et association aux décisions.

A méditer en cette période d'achats de Noël... — (sl)

Cette brochure peut être commandée à la Commission sociale de l'EERV, Terreaux 10, 1003 Lausanne.

ABONNEZ-VOUS !

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

Fr. 38.—

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° postal et lieu :

J'ai eu ce journal : par une connaissance ☐ Au kiosque ☐

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge

JEANNETTE SCHNEIDER-RIME (GE), OU COMMENT LA POLITIQUE REUSSIT AUX FEMMES

En acceptant la présidence du Conseil municipal de la Ville de Genève pour 1985-1986, Jeannette Schneider-Rime a voulu montrer que la fille d'un pauvre paysant gruyérien, père de 11 enfants pouvait accéder à une haute fonction. « La politique est aussi l'affaire des femmes, de toutes les femmes, dit-elle, il suffit de vouloir. » J'ajouterai : de pouvoir.

En effet, chez cette socialiste d'apparence timide, on trouve une soif inaltérable d'apprendre, de connaître, de savoir mais aussi d'aider. L'intelligence du cœur accompagnée d'un bon sens terrien, c'est utile en politique !

Lorsqu'elle présida la commission administrative de l'Hospice général en 1981, elle s'indigna du sort des requérants d'asile qui devaient attendre plusieurs années le verdict de Berne pour savoir s'ils seraient expulsés ou acceptés comme réfugiés. Exaspérée par cette



situation, elle a obtenu un rendez-vous avec le conseiller fédéral de l'époque. En 1981 déjà !

C'est grâce à Emma Kammacher que Jeannette Schneider-Rime est entrée au parti socialiste et qu'elle fut amenée à s'intéresser à la politique. Elle fit ses premières armes au groupe féminin : prises de parole en public, procès-verbaux, présidence de séances... Dès 1970, elle fut élue conseillère municipale (législatif) de la Ville de Genève. Quelques années plus tard, elle devint membre du conseil d'administration de l'Hospice général.

Si Genève a des trottoirs abaissés pour les chaises roulantes, si dans certaines institutions les travailleurs ont de bons contrats, si des personnes âgées de Vessy ont vu leur sort s'améliorer, si des familles ont pu mieux vivre... c'est un peu grâce aux interventions de Jeannette Schneider-Rime.

Elle a toujours exercé et exerce encore une activité professionnelle à mi-temps, ce qui ne l'a pas empêchée d'élever sa fille et de partager joies et soucis avec son mari ouvrier ébéniste.

Cette femme qui à 15 ans pleurait parce qu'elle devait quitter l'école pour aller travailler, n'a pas arrêté de prendre des cours pour s'instruire. Aujourd'hui encore, elle perfectionne son anglais en suivant des leçons avec son petit-fils. Bravo Jeannette ! — (jbw)

identique au féminin...

A sa clientèle féminine, la BCG propose aide et conseils en matière financière, bancaire et sociale.

Située 34 avenue de Frontenex (tél. 35 88 32), notre nouvelle agence est dirigée par Madame Marie-Antoinette Huguenin. Entourée de collaboratrices qualifiées et enthousiastes, elle propose à nos clients tant masculins que féminins l'éventail complet des services qu'assurent les 14 agences de la BCG.

Seule à Genève, une agence au féminin, identique aux autres... identique au féminin.

Banque hypothécaire du canton de Genève, votre banque cantonale

BCG 

NOUVELLE PRESIDENTE AU CENTRE DE LIAISON (JU)

Au cours de sa troisième assemblée générale, le Centre de liaison des associations féminines jurassiennes s'est donné une nouvelle présidente en la personne de Mariéthé Mertenat, qui remplace Betty Cattin, démissionnaire. Outre diverses nominations, l'assemblée s'est également occupée de l'avenir. Le Centre de liaison prévoit ainsi de publier un dépliant afin de se faire connaître et d'offrir une tribune aux diverses associations membres.

Autre projet, celui de lancer une étude sur les jeux des enfants, en collaboration avec les ludothèques. Enfin, le CL, qui s'interroge sur l'abstentionnisme des femmes en matière politique, va diffuser le plus largement possible un questionnaire afin d'en trouver et d'en analyser les raisons.

Cette étude devrait servir à motiver les femmes à accepter davantage de charges dans les partis politiques et dans la fonction publique. Un programme chargé pour le Centre de liaison, qui ne manque ni de courage ni d'enthousiasme ! — (mh)

ELECTIONS DANS LE JURA : PAS DE QUOI PAVOISER !

Cinq femmes élues sur les soixante membres que compte le Parlement jurassien : les élections de novembre 86 n'ont rien apporté de neuf, se soldant par le même résultat que celles de 82. Un petit mieux tout de même en ce qui concerne les suppléantes, qui, rappelons-le, remplacent les député(e)s aux séances plénières, ont les mêmes droits et obligations et peuvent être désigné(e)s dans des commissions parlementaires : cinq noms féminins sont sortis des urnes, contre trois, il y a quatre ans. Fort de ces résultats, le Bureau de la condition féminine, qui n'a pas ménagé ses efforts durant la campagne électorale, ne se décourage pas. Et il prépare d'ores et déjà les élections de... 1990 !

Le BCF estime en effet qu'il s'agit de préparer des candidates dès maintenant, « en établissant avec elles et pour elles de réels plans de carrière ». Car dans quatre ans, les femmes veulent pavoiser ! — (mh)

PENDANT LES FETES, LISEZ ROMAND(ES) ! VINGT-QUATRE PETITS BIJOUX

Ils ne sont pas à mettre entre les mains des enfants, ces « Contes-gouttes » finement ciselés par Anne-Lise Grobéty*. Certes, les chères têtes blondes pourraient être sensibles, autant que les adultes, à la poésie du « Jongleur de sucres », qui va de village en village en exerçant son art, ou à celle des « Renifleuses de pluie », avec leur chapeau pointu et leur robe en papier tournesol. Et

quoi, pour garder son emploi, il certifie avoir constaté une forte charge de chaleur humaine...

Prenez « L'avaleuse de couleuvres », qui se plaisait à officier, entre autres, sur les bancs des parlements, « où les couleuvres sont particulièrement juteuses ». Ne lui vint-il pas à l'esprit un jour, au mépris de toute conscience professionnelle, de faire avaler des couleuvres aus-



Anne-Lise Grobéty

« Le pelleteur et la pelleteuse de brouillard », alors, s'exténuant à lancer derrière eux l'impalpable masse humide, jusqu'à ce que le paysage éclate « comme un nouveau-né au soleil » !

Oui, mais les contes d'Anne-Lise Grobéty, comme tous les contes qui se respectent, ont une morale, et celle-ci n'a rien pour séduire les âmes innocentes. Prenez « Le vérificateur de baisers », chargé de vérifier l'authenticité d'un baiser de paix made in Switzerland (esprit de Genève, es-tu là ?) : sous la rubrique « puissance », pour être honnête, il devrait faire état d'une quantité impressionnante de mégatonnes en missiles porteurs de têtes nucléaires ; au lieu de

si par d'autres ? Il est vrai qu'elle fut bien punie : on la muta sur-le-champ au « Comité de la Lessive du Soldat ».

Symboliques sans être didactiques, gorgés de sens mais tissés d'exquise gratuité, construits en trompe-l'œil pour enchanter, au sens propre du mot, lectrices et lecteurs, les contes d'Anne-Lise Grobéty sont en outre constellés de trouvailles linguistiques (l'un d'eux s'intitule : « Le cassignoleur de carmoises » !). Ils ont pourtant un défaut, celui d'être trop vite lus. A la fin, on en redemande. — (sl)

* **Contes-gouttes**, par Anne-Lise Grobéty, Bernard Campiche éditeur, 1986, 130 p.

LA CHEVRE DE M. SEGUIN

Amélie Plume nous offre le troisième épisode* de la vie sentimentale du couple BC-BG Amélie-Emile, raconté par Amélie. L'usure de la vie conjugale, la « famille-prison », l'ennui, comment vont-ils s'en sortir ? Emile propose une aventure et, puisqu'il s'agit d'un couple moderne, la liberté est pour chacun(e) et on se racontera tout... Quels dialogues ! Nous rions bien à ce vaudeville mode 1980. Mais nous éprouvons aussi beaucoup de tendresse pour Amélie qui se

débat avec ses contradictions, quand ce n'est pas avec ses filles. Comment tout cela finit-il ? Faut-il trouver la morale dans la fin tragique de la chèvre de Monsieur Seguin (dont est tiré le titre du livre) ? Nous espérons que non et attendons la suite, dans le prochain livre d'Amélie Plume. — (ogl)

* **En bas tout en bas dans la plaine**, Editions Zoé, Genève, 1986.